

■ **Fiduciaire Morgienne S.A.**, à Morges (FOSC du 02.03.1998, p. 1501). Procuration collective à deux est conférée à Bignens Eric, de Vaulion, à Crissier.
Journal no 1402 du 12.02.2004
(02128140 / CH-550.0.132.883-9)